

Source Fédération nationale des Centres de santé : Sabrina Tanqueray
3/5, rue de Vincennes
93100 MONTREUIL Tél. : 01 48 51 56 22

Mail : contact@fncs.org

<http://www.fncs.org/Les-centres-de-sante/Les-gestionnaires-de-CDS>

gestionnaires de Centre de Santé

Les **centres de santé** sont créés et gérés soit par des organismes à but non lucratif, soit par des collectivités territoriales, soit par des établissements de santé.

Le statut de leurs créateurs / gestionnaires peut être le suivant : Association Loi 1901 ou Municipalité ou Organisme mutualiste ou Congrégation religieuse ou Caisse d'assurance-maladie ou Etablissement de santé.

Malgré leur grande diversité, les **gestionnaires de la grande majorité des centres de santé** existants se sont rassemblés depuis une vingtaine d'année au sein d'un collectif : le Regroupement National des Organisations Gestionnaires de Centres de Santé (RNOGCS).

Le RNOGCS est constitué des organisations nationales, gestionnaires ou **représentant de gestionnaires de centres de santé** reconnues représentatives par lettre ministérielle (lettre du 30 janvier 2002). Chaque organisation mandate, au sein du RNOGCS, un ou plusieurs représentants.

Fédération des Mutuelles de France (FMF)

La Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)

ADESSADOMICILE Fédération Nationale

Fédération Nationale des Centres de Santé (FNCS)

Croix Rouge Française (CRF)

Caisse Autonome Nationale de Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM)

Fédération Nationale des Institutions de Santé et d'Action Sociale d'Inspiration Chrétienne

L'Union Nationale ADMR

La Confédération des unions régionales des centres de santé infirmiers (C3SI)

Union nationale de l'Aide (UNA), des Soins et des Services aux Domiciles

Pour en savoir plus : [Coordonnées des organisations membres du RNOGCS et représentants](#)

Le Regroupement National des Organisations **Gestionnaires de Centres de Santé** (RNOGCS) est reconnu comme l'interlocuteur des Pouvoirs publics (Ministère de la Santé, Assurance Maladie) et au delà, comme la structure de coordination de la représentation des centres de santé, sans préjudice de l'action conduite par chacune des entités qui le compose.

Il s'est constitué de manière informelle au début des années 1990, agissant pour faire réaliser la première enquête de l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sanitaires) sur les centres de santé et intervenant dans l'écriture des décrets du 15 juillet 1991. Ces décrets ont fixé 1) les conditions d'agrément des centres de santé, 2) les conditions de prise en charge des soins délivrés en centre de santé, 3) les modalités de « subvention » (sous forme de remboursement d'un certain pourcentage – 11,5 % - des charges sociales dues par les centres de santé au titre des professionnels de santé qu'ils salarient (appelée « subvention Teulade »), ce remboursement étant versé par les CPAM aux centres de santé – ceci en compensation des charges sociales prises en charge par l'assurance maladie pour les professionnels libéraux.

Fort de la diversité des organisations gestionnaires qui s'y retrouvent, le regroupement s'est attaché à formaliser et à promouvoir le concept de centres de santé. Cette mobilisation active a permis d'obtenir en 1999 la reconnaissance des centres de santé dans le Code de la Santé Publique, réservant cette dénomination aux seuls centres gérés par des organismes à but non lucratif ou par des collectivités territoriales.

En 2003 s'instaurent de nouvelles relations conventionnelles avec l'Assurance Maladie, avec la négociation et la signature de l'**Accord national des centres de santé**. Il a été reconduit à l'identique en 2008 pour une période de 5 ans, alors que débutaient les débats autour de la future loi HPST.

La publication de la loi HPST a confirmé en 2010, la pertinence des centres de santé dans l'organisation du système de santé : ils sont aujourd'hui reconnus au titre de l'offre de soins de premier recours. Cette reconnaissance ouvre de nouveaux défis aux gestionnaires des centres de santé...

Comme précédemment dit, le RNOGCS est constitué des organisations nationales, gestionnaires ou **représentant de gestionnaires de centres de santé**, et regroupe, depuis plus de 20 ans, la grande majorité des centres de santé avec un objectif commun : la reconnaissance du rôle et de la place des centres de santé. Ce « combat » pour la reconnaissance scelle le destin du RNOGCS.

Conformément à l'avis relatif à la représentativité préalable à la négociation et à la signature d'un accord national pour les centres de santé, les huit organisations gestionnaires qui constituent alors le RNOGCS sont déclarées représentatives par lettre ministérielle du 30/01/2002. En 2008, pour la seconde enquête de représentativité, elles seront au nombre de neuf, la CANSSM et C3SI ayant obtenu leur représentativité et l'UNIOPSS ne l'ayant pas sollicitée. Ci-joint le dernier exemplaire du [courrier de reconnaissance de représentativité FNCS / RNOGCS reçu du Ministère](#) en avril 2013 par chacune des organisations constituant le RNOGCS.